NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/Sub.1/58/L.10
25 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-huitième session
Point 8 de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT AU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME SUR LA CINQUANTE-HUITIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Genève, 7-25 août 2006

Rapporteur: M. Mohamed Habib Cherif

GE.06-13759 (F) 180906 190906

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		*Paragraphes*	*Page*
III.	ORGANISATION DES TRAVAUX	1 − 27	4
	A. Ouverture et durée de la session, nombre de séances	1 − 3	4
	B. Participants	4	4
	C. Résolutions et documentation	5 − 6	4
	D. Élection du Bureau	7 − 8	5
	E. Adoption de l'ordre du jour	9 − 13	5
	F. Organisation des travaux et conduite des débats	14 − 25	6
	G. Questions diverses	26 − 27	9
IV.	QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS: RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME	28 − 31	9
V.	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE	32 – 59	10
VI.	DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	60 – 89	15
VII.	PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION:	90 – 118	21
	a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;		
	b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;		
	c) Prévention de la discrimination et protection des minorités		
VIII.	QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME:	119 – 153	26
	a) Les femmes et les droits de la personne humaine;		
	b) Les formes contemporaines d'esclavage;		
	c) Terrorisme et lutte contre le terrorisme;		
	d) Nouvelles priorités		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Chapitre *Paragraphes* *Page*

IX. APPLICATION DE LA DÉCISION 1/102, EN DATE DU 30 JUIN 2006, DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES QUESTIONS CONNEXES ..... 154 – 157 32

Annexes

I. Ordre du jour 34

II. Liste des orateurs: débat général 35

III. Incidences administratives et incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session 40

IV. A. Documents de travail et autres documents sans incidences financières dont l'établissement a été demandé à la cinquante-huitième session de la Sous-Commission 41

B. Nouveaux rapports et études qu'il est recommandé au Conseil des droits de l'homme d'approuver 42

V. Déclaration faite le 7 août 2006 par le Président au nom de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, au titre du point 2 de l'ordre du jour 43

III. ORGANISATION DES TRAVAUX

A. Ouverture et durée de la session, nombre de séances

1. La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme a tenu sa cinquante-huitième session à l'Office des Nations Unies à Genève du 7 au 25 août 2006. Elle a tenu 23 séances (voir A/HRC/Sub.1/58/SR.1 à 23), dont quatre séances privées (voir A/HRC/Sub.1/58/SR.5, SR.11, SR.19 et SR.20).

2. La session a été ouverte par M. Vladimir Kartashkin, Président de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme à sa cinquante-septième session.

3. La Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, Mme Mehr Khan Williams, a pris la parole devant la Sous-Commission à sa 1re séance, le 7 août 2006.

B. Participants

4. Ont participé à la session les membres de la Sous-Commission, des observateurs d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des observateurs d'États non membres et des représentants d'organisations intergouvernementales, d'organismes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'autres organisations, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales (voir A/HRC/Sub.1/58/Misc.1).

C. Résolutions et documentation

5. La Sous-Commission a adopté 22 résolutions et 11 décisions, et a entériné par consensus une déclaration du Président. Le texte de ces résolutions et décisions et de la déclaration du Président est reproduit au chapitre I, sections A, B et C, respectivement.

6. En application de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale du 15 mars 2006 intitulée «Conseil des droits de l'homme», à compter du 19 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme a assumé tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme, y compris la Sous-Commission. En conséquence, l'indicatif de série de cote E/CN.4/Sub.2/_, sous lequel étaient publiés les documents de la Sous-Commission, qui faisait rapport à l'ancienne Commission des droits de l'homme, a été remplacé à compter du

19 juin 2006 par A/HRC/Sub.1/_. Les documents présentés par les membres de la Sous-Commission et les autres experts chargés d'établir des rapports et/ou des documents de travail avant le 19 juin 2006 continuent toutefois de porter la cote E/CN.4/Sub.2/_.

D. Élection du Bureau

7. À sa 1re séance, le 7 août 2006, la Sous-Commission a élu par acclamation le Bureau suivant:

Président:	M. Marc Bossuyt (Belgique)
Vice-Présidents:	M. Miguel Alfonso Martínez (Cuba)
	Mme Chin-Sung Chung (République de Corée)
	Mme Antoanella-Iulia Motoc (Roumanie)
Rapporteur:	M. Mohamed Habib Cherif (Tunisie)

8. À la même séance, le Président de la cinquante-huitième session, M. Bossuyt, a fait une déclaration.

E. Adoption de l'ordre du jour

9. À la même séance, la Sous-Commission était saisie d'une note du Secrétaire général contenant l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session (A/HRC/Sub.1/58/1), établie sur la base du projet d'ordre du jour provisoire que la Sous-Commission avait examiné à sa cinquante-septième session conformément au paragraphe 3 de la résolution 1894 (LVII) du Conseil économique et social. L'ordre du jour provisoire annoté est publié sous la cote A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1.

10. La Sous-Commission a pris note de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale en date du 15 mars 2006, intitulée «Conseil des droits de l'homme», selon laquelle, à compter du 19 juin 2006, le Conseil des droits de l'homme avait assumé tous les mandats, mécanismes, fonctions et attributions de la Commission des droits de l'homme, y compris la Sous-Commission. La Sous-Commission a également pris note de la décision 1/102 du Conseil

des droits de l'homme en date du 30 juin 2006, par laquelle le Conseil avait décidé que la session finale de la Sous-Commission devrait être convoquée «à compter du 31 juillet pour une période maximum de quatre semaines, si la Sous-Commission en prenait la décision», que «les sessions annuelles des groupes de travail et du Forum social de la Sous-Commission seraient convoquées conformément à la pratique actuelle» et que la priorité devrait être dûment accordée par la Sous-Commission à l'élaboration: «i) d'un document à soumettre au Conseil en 2006 contenant un bilan des travaux de la Sous-Commission dans lequel ser[aient] exposées sa propre vision et ses recommandations quant aux services consultatifs d'experts à fournir au Conseil à l'avenir; ii) une liste détaillée faisant le point de toutes les études en cours de la Sous-Commission, ainsi qu'un examen global de ses activités, à soumettre au Conseil en 2006».

11. À la même séance, le Président a proposé qu'un nouveau point 7 intitulé «Application de la décision 1/102, en date du 30 juin 2006, du Conseil des droits de l'homme et autres questions connexes» soit inscrit à l'ordre du jour. Le Président a aussi proposé que l'ancien point 7 de l'ordre du jour soit déplacé et que soit créé un nouveau point 8 ainsi modifié: «Adoption du rapport au Conseil des droits de l'homme sur la cinquante-huitième session».

12. À la 2e séance, le même jour, des déclarations au sujet des amendements apportés à l'ordre du jour de la cinquante-huitième session ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Salama et Mme Warzazi.

13. À la même séance, l'ordre du jour tel que modifié a été adopté sans vote (voir l'annexe I).

F. Organisation des travaux et conduite des débats

14. La Sous-Commission a examiné le point 1 de son ordre du jour à ses 1re et 2e séances, le 7 août 2006, et à sa 3e séance, le 9 août.

15. Au cours du débat général sur le point 1 de l'ordre du jour, des membres de la Sous-Commission ont fait des déclarations. Pour la liste des orateurs, voir l'annexe II.

16. À sa 2e séance, le 7 août, la Sous-Commission, prenant note de la décision 1/102 du Conseil des droits de l'homme du 30 juin 2006, par laquelle le Conseil avait décidé que la session finale de la Sous-Commission, y compris de ses groupes de travail de présession et de session, serait convoquée à compter du 31 juillet pour une période maximum de quatre semaines,

si la Sous-Commission en prenait la décision, a décidé d'utiliser les trois semaines de temps de réunion dont elle disposait pour mener à bien son programme de travail, y compris les tâches demandées par le Conseil. Pour le texte de la décision, voir le chapitre I, section B (décision 2006/101).

17. À la même séance, concernant les groupes de travail de session, la Sous-Commission a décidé sur la recommandation du Bureau, sans procéder à un vote:

a) D'établir, au titre du point 6 c) de l'ordre du jour, un groupe de travail de session chargé d'élaborer des principes et directives détaillés concernant la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, qui serait composé des membres suivants de la Sous-Commission: M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Koufa, M. Salama et Mme Sardenberg Zelner Gonçalves. Pour le texte de la décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/102);

b) D'établir un groupe de travail de session sur l'administration de la justice au titre du point 3 de l'ordre du jour, qui serait composé des membres suivants de la Sous-Commission: Mme Hampson, Mme Motoc, Mme Rakotoarisoa, M. Tuñón-Veilles et M. Yokota. Pour le texte de la décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/103);

c) D'établir un groupe de travail de session chargé d'examiner les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales au titre du point 4 de l'ordre du jour, qui serait composé des membres suivants de la Sous-Commission: M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, Mme Chung et M. Guissé. Pour le texte de la décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/104).

18. La Sous-Commission a fait siennes les recommandations du Bureau concernant la limitation de la fréquence de la durée des interventions. Le temps de parole des membres de la Sous-Commission a été limité à une ou plusieurs interventions de 10 minutes au maximum par point. Le temps de parole des observateurs d'organisations non gouvernementales a été limité à une intervention de 7 minutes par point de l'ordre du jour. En ce qui concerne les déclarations faites au nom de plusieurs organisations non gouvernementales, il a été proposé d'accorder un temps de parole de 7 minutes pour les interventions au nom d'une ou de deux organisations non gouvernementales; de 10 minutes pour les interventions au nom de trois à cinq organisations

non gouvernementales; de 12 minutes pour les interventions au nom de 6 à 10 organisations non gouvernementales; et de 15 minutes pour celles faites au nom de plus de 10 organisations non gouvernementales. Les institutions nationales des droits de l'homme auraient la possibilité de prendre la parole dans les mêmes conditions que les organisations non gouvernementales.

19. Le temps de parole des observateurs d'organisations intergouvernementales, des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations serait limité à une intervention de cinq minutes par point. Ce temps de parole s'appliquerait également aux observateurs des gouvernements. Il a aussi été convenu que dans le cadre de tout point de l'ordre du jour, les gouvernements observateurs devraient s'abstenir de faire référence à la situation des droits de l'homme dans d'autres pays, sauf dans l'exercice de leur droit de réponse. Les déclarations dans l'exercice de ce droit seraient limitées à trois minutes pour la première et deux minutes pour la seconde, en principe, à la fin du débat général sur le point de l'ordre du jour considéré.

20. La Sous-Commission a également fait sienne la recommandation selon laquelle le temps de parole des rapporteurs spéciaux et autres experts chargés de l'établissement de rapports ou de documents de travail serait limité à 20 minutes, à répartir entre la présentation de leurs rapports et l'exposé de leurs conclusions. Un dialogue interactif avec les membres de la Sous-Commission ainsi qu'avec les observateurs suivrait ces exposés.

21. Il a été convenu que les interventions des membres de la Sous-Commission sur les questions de procédure devraient être aussi brèves que possible et ne pas dépasser deux minutes.

22. Il a aussi été convenu que la liste des orateurs serait ouverte au début de la session pour tous les participants, qui pourraient s'inscrire pour tous les points de l'ordre du jour. Si les orateurs inscrits sur la liste n'avaient pas tous pris la parole pendant une séance, à la séance suivante la parole serait donnée d'abord à ces orateurs restants, dans le même ordre. Le Président annoncerait à l'avance la clôture de la liste des orateurs sur tout point à l'étude, normalement au début de l'examen de ce point.

23. Il a aussi été convenu que si, au cours d'une séance, il n'y avait plus d'intervenant sur un point de l'ordre du jour, la Sous-Commission aborderait l'examen du point suivant de son programme de travail, si cela était jugé nécessaire.

24. Il a été convenu en outre que, compte tenu des impératifs rédactionnels et autres, les projets de résolution et de décision seraient soumis au moins trois jours ouvrables avant la date à laquelle il était prévu de les examiner. La date limite pour la présentation des projets de résolution serait fixée par le Président, en consultation avec le Bureau, et annoncée suffisamment à l'avance.

25. Également à sa 2e séance, la Sous-Commission a approuvé le calendrier proposé par le Bureau pour l'examen des points de l'ordre du jour, prévoyant l'ordre suivant: points 1, 7, 2, 4, 6, 5, 3 et 8.

G. Questions diverses

26. À sa 1re séance, le 7 août, conformément à la décision 1994/103 de la Sous-Commission et sur proposition du Président, la Sous-Commission a observé une minute de silence en hommage aux victimes de toutes les formes de violation des droits de l'homme dans toutes les régions du monde.

27. À sa 14e séance, le 18 août, la Sous-Commission a observé une minute de silence en commémoration du troisième anniversaire de l'attentat à la bombe contre le siège de l'ONU à Bagdad.

IV. QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTÉS FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SÉGRÉGATION, DANS TOUS LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DÉPENDANTS: RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ÉTABLI EN APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

28. La Sous-Commission a examiné le point 2 de l'ordre du jour à ses 1re et 2e séances, le 7 août, à sa 6e séance, le 14 août, à ses 7e et 8e séances, le 15 août et à sa 10e séance, le 16 août.

29. Au cours du débat général sur le point 2 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

Déclaration du Président en date du 7 août 2006

30. À ses 1re et 2e séances, le 7 août, la Sous-Commission a examiné un projet de déclaration du Président au titre du point 2 de son ordre du jour. Des déclarations à ce sujet ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, Mme Sardenberg Zelner Gonçalves, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón-Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi et M. Yokota.

31. À sa 2e séance, le même jour, le Président a fait une déclaration entérinée par consensus par la Sous-Commission. Pour le texte de cette déclaration, voir l'annexe V.

V. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE

32. La Sous-Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à sa 16e séance, le 21 août, à sa 18e séance, le 22 août et à ses 21e et 22e séances, le 24 août.

33. À la 16e séance, le 21 août:

a) M. Decaux, Rapporteur spécial sur l'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, a présenté son rapport final (A/HRC/Sub.1/58/5)[1]. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Pinheiro et l'observateur de l'organisation non gouvernementale Pax Romana. À la même séance, M. Decaux a formulé ses observations finales. À la 18e séance, le 22 août, des déclarations ont été faites au sujet de ce rapport par M. Cherif, Mme O'Connor, M. Salama, M. Sattar et Mme Warzazi;

b) Mme Rakotoarisoa, Rapporteuse spéciale sur la difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle, a présenté son rapport préliminaire (A/HRC/Sub.1/58/CRP.9)[2]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, une déclaration a été faite par M. Cherif. À la 18e séance, le 22 août, des déclarations ont également été faites au sujet

---

[1] Ce rapport devait à l'origine être présenté sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/5 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[2] Devant à l'origine être présenté sous la cote A/HRC/Sub.1/58/4, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/4 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

de ce document de travail par M. Cherif, M. Guissé, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Salama, M. Sattar, Mme Warzazi et M. Yokota. À la même séance, Mme Rakotoarisoa a formulé ses observations finales;

c) M. Kartashkin a présenté son document de travail sur les droits de l'homme et la souveraineté de l'État (E/CN.4/Sub.2/2006/7)[3]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson et M. Chen Shiqiu. À la 18e séance, le 22 août, des déclarations ont aussi été faites au sujet de ce document de travail par M. Cherif, M. Decaux, M. Guissé, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Salama, M. Sattar, Mme Warzazi et M. Yokota. À la même séance, M. Kartashkin a formulé ses observations finales.

34. À la 18e séance, le 22 août:

a) Mme Hampson a présenté son document de travail élargi sur la responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix (A/HRC/Sub.1/58/CRP.3)[4];

b) Mme Hampson a présenté son document de travail sur les circonstances dans lesquelles une partie peut ouvrir le feu conformément au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits de l'homme (A/HRC/Sub.1/58/CRP.5);

c) M. Cherif a présenté un document de travail (établi conjointement avec Mme Hampson) sur l'application dans la pratique du droit à un recours utile contre les violations des droits de l'homme (A/HRC/Sub.1/58/CPR.4)[5];

d) Mme Motoc, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail de session sur l'administration de la justice, a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/Sub.1/58/8)[6].

---

[3] Ce document porte toujours la cote précédemment attribuée à la Sous-Commission car il a été présenté avant que le Conseil des droits de l'homme n'assume, le 19 juin 2006, tous les mandats, mécanismes, fonctions et responsabilités de la Commission des droits de l'homme.

[4] Devant à l'origine être présenté sous la cote A/HRC/Sub.1/58/9, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/9 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[5] Devant à l'origine être présenté sous la cote A/HRC/Sub.1/58/31, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/31 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

35. Au cours du débat général sur le point 3 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

Droits de l'homme et souveraineté de l'État

36. À sa 21e séance, le 24 août, la Sous-Commission a examiné le projet de décision A/HRC/Sub.1/58/L.5, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Guissé, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfredsson et M. Tuñón-Veilles.

37. Le Président a amendé oralement ce projet de décision en y insérant les mots «à la Sous-Commission ou à tout futur mécanisme de conseil» à la fin de la première phrase, ce qui a été accepté par les auteurs.

38. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/106).

L'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

39. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.7, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón-Veilles, Mme Warzazi et M. Yokota.

40. Des déclarations concernant ce projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, Mme Hampson et M. Kartashkin.

41. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/1).

---

[6] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/8 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

La justice en période de transition: mécanismes d'enquête pour la vérité et la réconciliation, en particulier en Amérique latine

42. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision A/HRC/Sub.1/58/L.17, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement Mme Hampson et M. Kartashkin.

43. Le Président a amendé oralement ce projet de décision en y insérant les mots «sur l'administration de la justice» à la dernière ligne, ce qui a été accepté par les auteurs.

44. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/107).

Droit à un recours effectif

45. À la même séance, le 24 août, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.20, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement Mme Hampson et M. Tuñón-Veilles.

46. Des déclarations concernant ce projet de résolution ont été faites par Mme Hampson et Mme Warzazi.

47. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[7] du projet de résolution.

48. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/2).

---

[7] Voir l'annexe III.

Responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix

49. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.21 qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement Mme Hampson, M. Tuñón-Veilles et Mme Wadibia-Anyanwu.

50. Des déclarations concernant ce projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, Mme Hampson, M. Kartashkin et Mme Warzazi.

51. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[8] du projet de résolution.

52. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/3).

La difficulté d'établir la responsabilité ou la culpabilité en matière de violence sexuelle

53. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.23, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfonso Martínez, M. Bíró, Mme Hampson et M. Kartashkin.

54. Une déclaration concernant le projet de résolution a été faite par Mme Hampson.

55. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[9] du projet de résolution.

---

[8] Voir l'annexe III.

56. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/4).

Groupe de travail de session sur l'administration de la justice

57. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.29, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Decaux, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels s'est joint ultérieurement M. Cherif.

58. Conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[10] du projet de résolution.

59. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/5).

VI. DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

60. La Sous-Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 8e séance, le 15 août, à ses 9e et 10e séances, le 16 août, et à ses 21e et 22e séances, le 24 août.

61. À la 8e séance, le 15 août:

a) Mme Mbonu, Rapporteuse spéciale chargée d'établir une étude approfondie sur la corruption et ses conséquences pour la pleine jouissance des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels, a présenté son deuxième rapport intérimaire (A/HRC/Sub.1/58/CRP.10)[11]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été

---

[9] Voir l'annexe III.

[10] Voir l'annexe III.

[11] Devant à l'origine être présenté sous la cote A/HRC/Sub.1/58/17, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/17 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

faites par M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Motoc, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón-Veilles et M. Yokota. À la même séance, Mme Mbonu a formulé ses observations finales;

b) M. Bengoa, en sa qualité de coordonnateur et parlant également au nom de M. Decaux, M. Guissé, Mme Motoc et M. Yokota, a présenté le rapport final sur la nécessité de mettre au point des principes directeurs pour l'application des normes et critères dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté (A/HRC/Sub.1/58/16)[12]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, et également à la 9e séance, le 16 août, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, M. Salama et M. Yokota, ainsi que par les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes: Mouvement indien «Tupaj Amaro», Conseil international des femmes et Mouvement international ATD Quart Monde. À la 9e séance, le 16 août, M. Bengoa a formulé ses observations finales.

62. À la 9e séance également, le 16 août:

a) M. Bíró a présenté son document de travail sur le rôle des États dans la protection des droits de l'homme eu égard aux activités des sociétés transnationales et autres entreprises (A/HRC/Sub.1/58/CRP.12)[13]. Ce document de travail avait auparavant été présenté et examiné au cours de la session du groupe de travail sur les effets des méthodes de travail et des activités des sociétés transnationales sur la jouissance des droits de l'homme;

b) M. Guissé, Président-Rapporteur du groupe de travail de session sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales, a présenté le rapport du groupe de travail sur sa huitième session (A/HRC/Sub.1/58/11)[14]. Dans le dialogue interactif qui a suivi,

---

[12] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/16 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[13] Devant à l'origine être présenté sous la cote A/HRC/Sub.1/58/10, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/12 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[14] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/11 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

des déclarations ont été faites par M. Bengoa, M. Decaux, Mme Hampson, Mme Motoc, M. Salama et M. Sorabjee. À la 10e séance, M. Guissé a formulé ses observations finales;

c) Mme Chung a établi un document de travail (conjointement avec Mme O'Connor) sur les accords économiques bilatéraux et multilatéraux et leur impact sur les droits de l'homme des bénéficiaires (A/HRC/Sub.1/58/CRP.8)[15]. Ce document de travail avait aussi été présenté et examiné auparavant au cours de la session du groupe de travail sur les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales;

63. À la 10e séance, le même jour:

a) M. Bengoa, Président-Rapporteur du Forum social, a présenté le rapport du Forum social sur sa quatrième session (A/HRC/Sub.1/58/15)[16]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Chen Shiqiu, M. Kartashkin, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar et M. Tuñón-Veilles, ainsi que par l'observateur du Chili. À la même séance, M. Bengoa a formulé ses observations finales;

b) M. Guissé a fait une déclaration concernant son rapport, où figurait le projet de directives pour la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement qui avait été présenté l'année précédente par M. Cherif (E/CN.4/Sub.2/2005/25). Des déclarations ont été faites à cet égard par M. Alfredsson, M. Cherif, M. Decaux, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar et M. Tuñón-Veilles, ainsi que par l'observateur de l'organisation non gouvernementale Pax Romana.

64. Au cours du débat général sur le point 4 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs d'organisations non gouvernementales et d'une institution nationale des droits de l'homme. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

---

[15] Devant à l'origine être présenté sous la cote A/HRC/Sub.1/58/13, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/13 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[16] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/15 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

La corruption et ses conséquences pour l'exercice des droits de l'homme, en particulier les droits économiques, sociaux et culturels

65. À sa 21e séance, le 24 août, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.6, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Tuñón-Veilles et Mme Wadibia-Anyanwu.

66. Le Président a amendé oralement le paragraphe 9 de ce projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

67. Mme Hampson a amendé oralement le paragraphe 2 de ce projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

68. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[17] du projet de résolution.

69. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/6).

Les effets des méthodes de travail et des activités des sociétés transnationales sur la jouissance des droits de l'homme

70. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.14, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Mbonu, Mme Motoc, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota.

71. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/7).

---

[17] Voir l'annexe III.

Le Forum social

72. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.15, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles et Mme Warzazi, auxquels se sont joints ultérieurement Mme Rakotoarisoa, M. Salama et M. Yokota.

73. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[18] du projet de résolution.

74. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/8).

Application des normes et des critères relatifs aux droits de l'homme dans le contexte de la lutte contre l'extrême pauvreté

75. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.16, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón-Veilles, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels s'est jointe ultérieurement Mme Rakotoarisoa.

76. Une déclaration concernant le projet de résolution a été faite par M. Decaux.

77. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/9).

---

[18] Voir l'annexe III.

Promotion de la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement

78. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.25, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Cherif, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Kartashkin et M. Tuñón-Veilles.

79. Le Président a amendé oralement les paragraphes 8 et 9 de ce projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

80. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/10).

Conséquences de la dette sur la jouissance et l'exercice des droits de l'homme

81. À ses 21e et 22e séances, le 24 août, la Sous-Commission a examiné le projet de décision A/HRC/Sub.1/58/L.26, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bíró, M. Cherif, M. Guissé, Mme Hampson, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Salama et M. Tuñón-Veilles.

82. À la 22e séance, M. Guissé a fait distribuer une version révisée du projet de décision.

83. Le Président a amendé oralement ce projet de décision, ce qui a été accepté par les auteurs.

84. M. Alfonso Martínez a amendé le projet de décision, ce qui a aussi été accepté par les auteurs.

85. Des déclarations concernant ce projet de décision ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Motoc et M. Yokota.

86. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[19] du projet de décision modifié.

87. Le projet de décision, tel que modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/111).

Le droit au développement

88. À sa 21e séance, le 24 août, la Sous-Commission a examiné le projet de décision A/HRC/Sub.1/58/L.30, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, Mme Hampson, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfonso Martínez et M. Kartashkin.

89. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/108).

VII. PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION:

a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;

b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;

c) Prévention de la discrimination et protection des minorités

90. La Sous-Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à ses 13e et 14e séances, le 18 août, à sa 16e séance, le 21 août, et à sa 21e séance, le 24 août.

91. À la 13e séance, le 18 août:

a) M. Alfredsson, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les minorités, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa douzième session (A/HRC/Sub.1/58/19)[20]. Dans

[19] Voir l'annexe III.

le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Bengoa, M. Bíró, Mme Motoc, M. Sorabjee et Mme Warzazi. À la même séance, M. Alfredsson a formulé ses observations finales;

b) M. Yokota, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les populations autochtones, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa vingt-quatrième session (A/HRC/Sub.1/58/22)[21]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Guissé, Mme Motoc, Mme Mbonu et Mme O'Connor. À la même séance, M. Yokota a formulé ses observations finales.

92. À la 14e séance, le même jour:

a) M. Yokota a présenté son document de travail sur la discrimination à l'encontre des personnes affectées par la lèpre et de leur famille (A/HRC/Sub.1/58/CRP.7). Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Kartashkin et Mme Mbonu ainsi que par l'observateur de l'organisation non gouvernementale Association des citoyens du monde. À la même séance, M. Yokota a formulé ses observations finales;

b) Mme Chung et M. Yokota, Rapporteurs spéciaux sur la discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance, ont présenté leur rapport intérimaire (A/HRC/Sub.1/58/CRP.2)[22]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson et Mme Motoc. À la même séance, M. Yokota a formulé ses observations finales.

93. Au cours du débat général sur le point 5 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission ainsi que par des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

---

[20] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/19 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[21] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/22 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[22] Annoncé à l'origine sous la cote A/HRC/Sub.1/58/21, et sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/21 selon l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

Droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

94. À sa 21e séance, le 24 août, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.2, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Cherif, M. Kartashkin et M. Sorabjee, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfonso Martínez, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, Mme Hampson, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi et M. Yokota.

95. Mme Hampson a amendé oralement le paragraphe 1 de ce projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

96. Des déclarations concernant ce projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Kartashkin et Mme Warzazi.

97. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[23] du projet de résolution.

98. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A (résolution 2006/11).

Deuxième Décennie internationale des populations autochtones

99. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.3, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bíró, Mme Hampson, Mme Mbonu et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar et M. Tuñón-Veilles.

100. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/12).

---

[23] Voir l'annexe III.

Groupe de travail sur les populations autochtones

101. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.4, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bíró, Mme Hampson, Mme Mbonu et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfredsson, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles et Mme Warzazi.

102. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commisison a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[24] du projet de résolution.

103. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/13).

Discrimination fondée sur l'emploi et l'ascendance

104. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.8, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Kartashkin, Mme Mbonu, Mme Motoc, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Bíró, Mme Hampson, Mme Koufa, Mme O'Connor et M. Tuñón-Veilles.

105. M. Bengoa a amendé oralement les paragraphes 2 et 4 du projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

106. Des déclarations concernant ce projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, Mme Chung, Mme Hampson et M. Yokota.

107. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[25] du projet de résolution.

---

[24] Voir l'annexe III.

108. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/14).

Discrimination à l'encontre des personnes affectées par la lèpre et de leur famille

109. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.18, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels s'est joint ultérieurement M. Tuñón-Veilles.

110. Le Président a amendé oralement les paragraphes 10 et 13 de ce projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

111. M. Bengoa a proposé un amendement au paragraphe 12 de ce projet de résolution, qui n'a pas été accepté par les auteurs.

112. Mme Hampson a amendé oralement les paragraphes 9 et 13 de ce projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

113. Des déclarations concernant ce projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Decaux, Mme Hampson, M. Kartashkin, M. Sattar et M. Yokota.

114. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[26] du projet de résolution ainsi modifié.

115. Le projet de résolution, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/15).

---

[25] Voir l'annexe III.
[26] Voir l'annexe III.

Les incidences juridiques de la disparition d'États et d'autres territoires pour des raisons environnementales, notamment les incidences sur les droits de l'homme des personnes qui y résident, en particulier les droits des peuples autochtones

116. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.22 qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Bíró, Mme Hampson, Mme Mbonu et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfredsson, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles et Mme Warzazi.

117. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[27] du projet de résolution.

118. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/16).

VIII. QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME:

a) Les femmes et les droits de la personne humaine;

b) Les formes contemporaines d'esclavage;

c) Terrorisme et lutte contre le terrorisme;

d) Nouvelles priorités

119. La Sous-Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 10e séance, le 16 août, à sa 12e séance, le 17 août, à sa 13e séance, le 18 août, à sa 16e séance, le 21 août, et à ses 21e et 22e séances, le 24 août.

120. À la 10e séance, le 16 août, M. Sattar, Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa

[27] Voir l'annexe III.

trente et unième session (A/HRC/Sub.1/58/25)[28]. Dans le dialogue interactif qui a suivi lors de la 12e séance, le 17 août, des déclarations ont été faites par M. Chen Shiqiu, M. Decaux, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc et Mme O'Connor. À la même séance, M. Sattar a formulé ses observations finales.

121. À la 12e séance, le 17 août, Mme Koufa a présenté son document de travail contenant une esquisse actualisée d'un projet de principes et directives concernant les droits de l'homme et le terrorisme (A/HRC/Sub.1/58/30)[29]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Mbonu, Mme O'Connor, M. Sattar et M. Sorabjee, ainsi que par les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes: International Educational Development et Pax Romana. À la même séance, Mme Koufa a présenté ses observations finales.

122. À la 16e séance, le 21 août, Mme Barbara Frey, Rapporteuse spéciale sur la prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères, a présenté son rapport final (A/HRC/Sub.1/58/27 et Add.1)[30]. Dans le dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Decaux, Mme Hampson, Mme O'Connor, M. Sattar et M. Yokota. À la même séance, Mme Frey a formulé ses observations finales.

123. À la même séance, Mme Koufa, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail de session chargé d'élaborer des principes et directives détaillés concernant la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme, a présenté le rapport du Groupe de travail (A/HRC/Sub.1/58/26)[31]. À la même séance, Mme Koufa a formulé ses observations finales.

---

[28] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/25 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[29] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/30 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[30] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/27 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

[31] Annoncé à l'origine sous la cote E/CN.4/Sub.2/2006/26 dans l'ordre du jour provisoire annoté (A/HRC/Sub.1/58/1/Add.1).

124. Au cours du débat général sur le point 6 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

Rapport du Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage

125. À sa 21e séance, le 24 août 2006, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2006/L.9, qui avait pour auteurs M. Cherif, M. Decaux, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee et Mme Warzazi, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Guissé, Mme Hampson et M. Tuñón-Veilles.

126. Mme Hampson a proposé un amendement au paragraphe 6 du projet de résolution, qui n'a pas été accepté.

127. M. Sattar a révisé oralement le paragraphe 6 du projet de résolution.

128. Des déclarations concernant le projet de résolution ont été faites par Mme Hampson, M. Kartashkin, M. Sattar et Mme Warzazi.

129. Le projet de résolution, tel que révisé oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/17).

Droits de l'homme des personnes âgées

130. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2006/L.12, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón-Veilles, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels s'est jointe ultérieurement Mme Hampson.

131. Le Président a amendé oralement la deuxième ligne du projet de décision, ce qui a été accepté par les auteurs.

132. Le projet de décision, tel que modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/109).

Viol systématique, esclavage sexuel et pratiques analogues à l'esclavage en période de conflit armé

133. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2006/L.13, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón-Veilles, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement Mme Hampson et M. Salama.

134. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/18).

Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme

135. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution A/HRC/Sub.1/58/L.19, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M. Decaux, Mme Hampson, Mme O'Connor, Mme Rakotoarisoa et M. Tuñón-Veilles.

136. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/19).

La prévention des violations des droits de l'homme commises à l'aide d'armes de petit calibre et d'armes légères

137. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2006/L.24, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro,

Mme Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints ultérieurement M. Tuñón-Veilles et Mme Wadibia-Anyanwu.

138. Mme Hampson a révisé oralement les paragraphes 3 et 6 de ce projet de résolution.

139. M. Yokota a amendé oralement le cinquième alinéa du préambule et les paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9.

140. Des déclarations concernant le projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Chen Shiqiu, M. Decaux, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme O'Connor, M. Tuñón-Veilles et Mme Warzazi.

141. À la 22e séance, le même jour, le Président a encore amendé oralement le projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

142. Le projet de résolution, tel que révisé et modifié oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/22).

Groupe de travail chargé d'élaborer des principes et directives détaillés, assortis du commentaire correspondant, concernant la promotion et la protection des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme

143. À sa 21e séance, le même jour, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2006/L.27, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels s'est jointe ultérieurement Mme Motoc.

144. Conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme[32] du projet de résolution.

---

[32] Voir l'annexe III.

145. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/20).

Droits de l'homme et génome humain

146. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2006/L.28, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Decaux, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón-Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi et M. Yokota, auxquels s'est joint ultérieurement M. Cherif.

147. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte adopté de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/110).

Protection des personnes civiles pendant les conflits armés

148. À la même séance, M. Salama a présenté et révisé oralement le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2006/L.31, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Guissé, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar et M. Tuñón-Veilles, auxquels se sont joints ultérieurement M. Decaux, Mme Hampson et Mme Warzazi.

149. M. Decaux a amendé oralement ce projet de résolution en proposant d'en supprimer le quatrième alinéa du préambule, d'en modifier le paragraphe 4 et d'en supprimer le paragraphe 6. Seule la proposition de modifier le paragraphe 4 a été acceptée par les auteurs.

150. M. Decaux a amendé oralement le paragraphe 6 du projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

151. M. Yokota a proposé une modification du premier alinéa du préambule du projet de résolution, qui n'a pas été acceptée par les auteurs.

152. Des déclarations concernant le projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Decaux, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Warzazi et M. Yokota.

153. Le projet de résolution, tel que modifié et révisé oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2006/21).

IX. APPLICATION DE LA DÉCISION 1/102, EN DATE DU 30 JUIN 2006, DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME ET AUTRES QUESTIONS CONNEXES

154. La Sous-Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 3e séance, le 9 août, à sa 4e séance, le 11 août, à sa 5e séance (privée) et à la partie privée de sa 6e séance, le 14 août, à sa 7e séance, le 15 août, à sa 11e séance (privée), le 17 août, à sa 15e séance (privée), le 21 août, à sa 17e séance, le 22 août (dont une partie était privée), à ses 19e et 20e séances (privées), le 23 août, et à la partie privée de sa 22e séance, le 24 août.

155. À sa 3e séance, le 9 août, la Sous-Commission a décidé, sans procéder à un vote, de créer un groupe de rédaction chargé d'établir, à l'intention de la Sous-Commission qui les examinera, les documents demandés par le Conseil des droits de l'homme dans sa décision 1/102 du 30 juin 2006. Les membres ci-après de la Sous-Commission ont été désignés comme membres du groupe de rédaction: M. Alfonso Martínez, M. Bíró, M. Guissé, Mme Hampson et M. Yokota. Le Président de la cinquante-huitième session de la Sous-Commission, M. Bossuyt, a également présidé le groupe de rédaction. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2006/105).

156. À sa 20e séance, le 23 août, la Sous-Commission a eu un débat (en séance privée) avec le Président du Conseil des droits de l'homme, M. Luis Alfonso de Alba, et avec le Vice-Président du Conseil, M. Musa Burayzat. Les membres ci-après ont fait des déclarations et posé au Président et au Vice-Président des questions auxquelles ceux-ci ont répondu: M. Bengoa, M. Decaux, M. Moller[33], Mme Motoc, M. Salama, M. Sattar et M. Yokota.

---

[33] Membre suppléant.

157. Au cours du débat général sur le point 7 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

ANNEXES

Annexe I

Ordre du jour

1. Organisation des travaux.

2. Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants: rapport de la Sous-Commission établi en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme.

3. Administration de la justice, état de droit et démocratie.

4. Droits économiques, sociaux et culturels.

5. Prévention de la discrimination:

   a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;

   b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;

   c) Prévention de la discrimination et protection des minorités.

6. Questions spécifiques se rapportant aux droits de l'homme:

   a) Les femmes et les droits de la personne humaine;

   b) Formes contemporaines d'esclavage;

   c) Terrorisme et lutte contre le terrorisme;

   d) Nouvelles priorités.

7. Application de la décision 1/102, en date du 30 juin 2006, du Conseil des droits de l'homme et autres questions connexes.

8. Adoption du rapport au Conseil des droits de l'homme sur la cinquante-huitième session.

Annexe II

Liste des orateurs: débat général

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
1 **Organisation des travaux.**	**1re (une partie)** **7 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Decaux, Mme Hampson, M. Kartashkin, M. Salama, M. Sorabjee, Mme Warzazi, M. Yokota.
	2e (une partie) **7 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, Mme Chung, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi, M. Yokota.
	3e (une partie) **9 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Hampson, M. Kartashkin, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi.
2 **Question de la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris la politique de discrimination raciale et de ségrégation dans tous les pays, en particulier dans les pays et territoires coloniaux et dépendants: rapport de la Sous-Commission établi en application de la résolution 8 (XXIII) de la Commission des droits de l'homme.**	**6e (une partie)** **14 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M. Guissé, Mme Hampson. **Observateurs gouvernementaux**: Iran (République islamique d'). **Observateurs d'organisations non gouvernementales**: American Indian Law Alliance, Association pour l'éducation d'un point de vue mondial, Commission pour l'étude de l'organisation de la paix, Conseil indien sud-américain, Conseil mondial de la paix, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, International Educational Development, Pax Romana, Société pour les peuples menacés, Union mondiale pour le judaïsme libéral, Union européenne de relations publiques, Women's Human Rights International Association.
	7e (une partie) **15 août 2006**	**Membres**: M. Chen Shiqiu, M. Decaux, M. Kartashkin, M. Salama, Mme Warzazi. **Observateurs gouvernementaux (droit de réponse)**: Indonésie, Fédération de Russie, Tunisie. **Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Interfaith International.
	8e (une partie) **15 août 2006**	**Observateurs gouvernementaux (droit de réponse)**: Sri Lanka.
	10e (une partie) **16 août 2006**	**Observateurs gouvernementaux (droit de réponse)**: Iran (République islamique d').

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
3 **Administration de la justice, état de droit et démocratie.**	**22e (une partie)** **24 août 2006**	**Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Association pour l'éducation d'un point de vue mondial, Commission pour l'étude de l'organisation de la paix, Conseil mondial de la paix, Fondation bouddhiste internationale, Union européenne de relations publiques. **Observateurs gouvernementaux (droit de réponse)**: Érythrée.
4 **Droits économiques, sociaux et culturels.**	**10e (une partie)** **16 août 2006**	**Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Association des citoyens du monde, Conseil international des femmes, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Institut international de la paix, Interfaith International, Japanese Workers Committee for Human Rights, Mouvement international ATD quart monde, Organisation mondiale contre la torture. **Observateurs d'institutions nationales des droits de l'homme**: Conseil consultatif des droits de l'homme du Maroc.
5 **Prévention de la discrimination:** **a) Racisme, discrimination raciale et xénophobie;** **b) Prévention de la discrimination et protection des peuples autochtones;** **c) Prévention de la discrimination et protection des minorités.**	**13e (une partie)** **18 août 2006**	**Observateurs gouvernementaux**: Pakistan (au nom de l'Organisation de la Conférence islamique).
	14e **18 août 2006**	**Membres**: M. Guissé. **Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Agir pour l'environnement − Tchad, Association des citoyens du monde, Association internationale des juristes démocrates, Commission pour l'étude de l'organisation de la paix, Conseil indien sud-américain, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Foundation for Aboriginal and Islander Research Action, Interfaith International, Japan Fellowship of Reconciliation, Pax Romana (au nom également des organisations suivantes: Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques, Fédération luthérienne mondiale, Franciscans International, Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme). **Observateurs gouvernementaux**: Bangladesh. **Observateurs gouvernementaux (droit de réponse)**: Sri Lanka.

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
	16e **21 août 2006**	**Membres**: Mme Hampson.
6 **Questions spécifiques se rapportant aux droits de l'homme:** **d) Les femmes et les droits de la personne humaine;** **e) Formes contemporaines d'esclavage;** **f) Terrorisme et lutte antiterroriste;** **g) Nouvelles priorités.**	**10e (une partie)** **16 août 2006**	**Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Japan Fellowship of Reconciliation.
	12e **17 août 2006**	**Membres**: Mme Chung. **Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Association pour l'éducation d'un point de vue mondial, Fédération internationale des femmes diplômées des universités, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Franciscans International (au nom également de la Société antiesclavagiste internationale), Interfaith International, International Institute for Non-Aligned Studies, New Humanity, Organisation mondiale contre la torture et United Nations Watch (au nom également des organisations suivantes: Association des citoyens du monde, International Conference Volunteers, International Federation for Peace and Conciliation, Fondation Maharashtra, Fondation Mulchand et Parpati Thadhani, Fédération internationale des femmes pour la paix mondiale, Women's Board, Transfert mondial de l'information, Union mondiale pour le judaïsme libéral, Congrès juif mondial).
	13e (une partie) **18 août 2006**	**Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Association des citoyens du monde, Association tunisienne des droits de l'enfant, Commission pour l'étude de l'organisation de la paix, International Educational Development, Union européenne de relations publiques, Worldwide Organization for Women. **Observateurs gouvernementaux**: Iran (République islamique d'), Fédération de Russie.

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
7 **Application de la décision 1/102, en date du 30 juin 2006, du Conseil des droits de l'homme et autres questions connexes.**	**3e (une partie)** **9 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Chen Shiqiu, M. Sorabjee, Mme Wadibia-Anyanwu. **Observateurs gouvernementaux**: Fédération de Russie. **Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Centre Europe-Tiers monde, Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Fédération luthérienne mondiale, Mouvement indien Tupaj Amaru (au nom également du Conseil mondial de la paix)**,** Pax Romana.
	4e **11 août 2006**	**Membres**: M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Motoc, M. Salama, M. Sattar, Mme Warzazi, M. Yokota. **Observateurs gouvernementaux**: Chine. **Observateurs d'organisations non gouvernementales**: Japan Fellowship of Reconciliation.
	5e (privée) **14 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Mbonu, M. Moller, Mme Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi.
	6e (une partie) (privée) **14 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Cherif, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Mbonu, Mme Motoc, M. Sattar, M. Sorabjee, Mme Warzazi.
	7e (une partie) **15 août 2006**	**Membres**: M. Kartashkin, Mme Mbonu, Mme Motoc, M. Salama, M. Sattar, Mme Warzazi.
	11e (privée) **17 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, Mme Mbonu, Mme Motoc, Mme O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles, Mme Warazazi, M. Yokota.

Point de l'ordre du jour	Numéro et date de la séance	Intervenants
7 **Application de la décision 1/102, en date du 30 juin 2006, du Conseil des droits de l'homme et autres questions connexes.** (*suite*)	**15e (privée)** **21 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, M. Moller, Mme O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi, M. Yokota.
	17e (dont une partie était privée) **22 août 2006**	**Séance partie publique:** **Membres**: M. Chen Shiqiu. **Observateurs gouvernementaux**: Pakistan (au nom de l' Organisation de la Conférence islamique). **Séance partie privée:** **Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Bíró, M. Chen Shiqiu, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, Mme Hampson, M. Kartashkin, Mme Koufa, M. Moller, Mme O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, Mme Warzazi, M. Yokota.
	19e (privée) **23 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Cherif, Mme Chung, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, M. Moller, Mme O'Connor, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi, M. Yokota.
	20e (privée) **23 août 2006**	**Membres**: M. Bengoa, M. Chen Shiqiu, M. Decaux, M. Guissé, M. Kartashkin, M. Moller, Mme O'Connor, Mme Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi.
	22e (une partie) **24 août 2006**	**Membres**: M. Alfonso Martínez, M. Chen Shiqiu, Mme Hampson, M. Kartashkin, M. Moller, M. Salama, M. Sattar, Mme Wadibia-Anyanwu, Mme Warzazi, M. Yokota.

Annexe III

Incidences administratives et incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session

1. Si le Conseil des droits de l'homme approuve les projets de décision qui lui sont recommandés pour adoption, les ressources additionnelles qui pourraient être demandées seront indiquées dans un état des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme qui figurera dans le rapport du Conseil. En conséquence, le présent rapport ne contient pas d'état des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme des résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission à sa cinquante-huitième session.

Annexe IV

A. Documents de travail et autres documents sans incidences financières dont l'établissement a été demandé à la cinquante-huitième session de la Sous-Commission

Titre et point de l'ordre du jour	Confié à	Texte portant autorisation (dernière résolution/décision de la Sous-Commmission sur la question)
1. Document de travail sur la justice transitionnelle et les mécanismes d'enquête pour la vérité et la réconciliation, et en particulier sur les expériences menées en Amérique latine (point 3) *À soumettre au Groupe de travail sur l'administration de la justice*	M. Janio Iván Tuñón-Veilles (Panama)	Décision 2006/107 de la Sous-Commission
2. Document de travail sur les peuples autochtones et la prévention et la résolution des conflits (point 5) *À soumettre au Groupe de travail sur les populations autochtones*	M. Miguel Alfonso Martínez (Cuba)	Résolution 2006/13 de la Sous-Commission
4. Document de travail sur les effets toujours visibles du colonialisme qui continuent d'affecter les conditions de vie des peuples autochtones dans différentes régions (point 5) *À soumettre à la vingt-sixième session du Groupe de travail sur les populations autochtones et à la cinquante-neuvième session de la Sous-Commission ou à la première session du futur mécanisme de conseil*	M. Miguel Alfonso Martínez (Cuba)	Résolution 2006/13 de la Sous-Commission
5. Document de travail sur les droits de l'homme des personnes âgées (point 6) *À soumettre à la cinquante-neuvième session de la Sous-Commission ou à la première session du futur mécanisme de conseil*	Mme Chin-Sung Chung (République de Corée)	Décision 2006/109 de la Sous-Commission

B. Nouveaux rapports et études qu'il est recommandé au Conseil des droits de l'homme d'approuver

Titre et point de l'ordre du jour	Membre de la Sous-Commission qui sera nommé rapporteur spécial	Texte portant autorisation des travaux	Date de la présentation initiale
1. Mise en œuvre dans la pratique du droit à un recours effectif contre les violations des droits de l'homme (point 3)	M. Mohamed Habib Cherif (Tunisie)	Résolution 2006/2 de la Sous-Commission	Cinquante-neuvième session (2007) ou première session du futur mécanisme de conseil
2. Responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix (point 3)	Mme Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Résolution 2006/3 de la Sous-Commission	Cinquante-neuvième session (2007) ou première session du futur mécanisme de conseil
3. Les conséquences de la dette sur la jouissance et l'exercice des droits de l'homme (point 4)	M. El Hadji Guissé (Sénégal)	Décision 2006/111 de la Sous-Commission	Cinquante-neuvième session (2007) ou première session du futur mécanisme de conseil
4. Les incidences juridiques de la disparition d'États et d'autres territoires pour des raisons environnementales, notamment les incidences sur les droits de l'homme des personnes qui y résident, en particulier les droits des peuples autochtones (point 5)	Mme Françoise Jane Hampson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)	Résolution 2006/16 de la Sous-Commission	Cinquante-neuvième session (2007) ou première session du futur mécanisme de conseil
5. Discrimination à l'encontre des personnes affectées par la lèpre et de leur famille (point 5)	M. Yozo Yokota (Japon)	Résolution 2006/15 de la Sous-Commission	2007 Rapport préliminaire à soumettre à la Sous-Commission ou au nouvel organe d'experts, ou, à défaut, au Conseil des droits de l'homme

ANNEXE V

DÉCLARATION FAITE LE 7 AOÛT 2006 PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE LA SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME, AU TITRE DU POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

La Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme entame sa cinquante-huitième session dans une conjoncture tragique où une guerre brutale et barbare a déjà privé un millier d'hommes, de femmes et d'enfants de leur droit naturel à la vie, fait plusieurs milliers de blessés et de mutilés et provoqué le déplacement d'un million de personnes innocentes.

Tenue par son mandat de promouvoir et de protéger le respect des droits de l'homme, la Sous-Commission:

- Exprime ses profondes tristesse et indignation devant les violations massives des droits de l'homme au Liban;

- Offre ses condoléances et ses sentiments de sympathie à toutes les victimes de la guerre et à leur famille;

- Exprime l'espoir que le Conseil de sécurité, s'acquittant de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale qui lui incombe, fera cesser la guerre sans plus de délai et œuvrera en faveur d'un règlement urgent du conflit conformément aux principes de la justice et du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies et du droit international humanitaire;

- Invite toutes les parties à garantir l'acheminement effectif de l'aide humanitaire, notamment de l'eau, des denrées alimentaires et des secours médicaux.